



Le 19 avril 2021

**Partenariat entre la Région Normandie et la branche de la formation professionnelle**

**Le 19 avril, David MARGUERITTE, Vice-Président de la Région Normandie en charge de la Formation et du Développement des Compétences et Marc MILLET, Conseiller Régional et Président de la commission formation ont signé, à l’Abbaye-aux-Dames à Caen, une convention de partenariat avec la branche de la Formation Professionnelle, en présence de Martine GUERIN, Présidente du Syndicat des consultants formateurs indépendants – SYCFI, Christophe SAUNIER, Président de L’Union Régionale des Organismes de Formation - UROF, Philippe SCELIN Président de la Fédération de la Formation Professionnelle- FFP.**

Par cette signature, la Région Normandie et la branche de la formation professionnelle s’engagent à collaborer activement à la mise en œuvre d’actions mutualisées sur le champ de l’orientation-emploi-formation favorisant l’insertion professionnelle.

**Le dispositif des accords de partenariat avec les branches professionnelles**

La Région propose à chacune des branches professionnelles représentatives en Normandie de signer un accord de partenariat qui couvre le champ de la formation professionnelle (scolaire, alternance, formation des demandeurs d’emploi) et les actions concernant l’orientation et l’information métiers, l’insertion et la qualification professionnelle.

Ce dispositif s’appuie sur une observation de l’évolution des compétences attendues par les entreprises, sur une adaptation de l’offre de formation pour anticiper et répondre aux besoins de recrutement et sur une meilleure connaissance de la réalité de ces métiers pour attirer les Normands vers des métiers d’avenir.

Les 14 accords de partenariat conclus concernent les secteurs de la mode et de l’habillement, le bâtiment et les travaux publics, l’artisanat, le travail temporaire, le transport et la logistique, l’agriculture, la formation professionnelle, les particuliers employeurs et emplois à domicile, la métallurgie, le commerce, la sécurité, les bureaux d’études techniques des cabinets d’ingénieurs, les conseils et des sociétés de conseils, le sport.

**L’accord de partenariat formation professionnelle et modalités de collaboration**

En Normandie, la formation professionnelle représente 1 554 établissements pour lesquels la formation constitue l’activité principale.

Avec un chiffre d’affaires de plus de 410 millions d’euros en 2018 et près de 33,2 millions d’heures de formation dispensées à plus de 763 000 stagiaires, la formation professionnelle représente un poids économique important à l’échelle du territoire.

Au-delà de son rôle d’acheteur de formation, la Région Normandie a de longue date mené une politique partenariale forte avec ce secteur d’activité. Cette politique se matérialise notamment par des concertations régulières entre la Région et les têtes de réseaux des organismes de formation, la mise en œuvre de marchés pluriannuels et des dispositifs d’appui à l’innovation.

Le présent accord de partenariat mettra en avant ce partenariat pré-existant et donnera de nouvelles perspectives dans chacune des thématiques de l’accord, dans un contexte de forte évolution du secteur (Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel, CPF, transition numérique).

Les axes de collaborations consisteront à :

* **Axe 1 « Observation et analyse des besoins en compétences »**
* Définir les principes d’une collaboration entre les Acteurs de la formation professionnelle et la Région permettant d’analyser en continu l’évolution de la branche professionnelle, de ses métiers et des compétences.
* Mettre en place une démarche prospective identifiant à court et moyen terme les évolutions quantitatives (nombre d’emplois à pourvoir à court et moyen termes, métiers en tension de recrutement…) et qualitatives (mutation des métiers de la branche, nouvelles compétences attendues…) de la branche professionnelle.
* **Axe 2 « Concertation sur l’offre de formation »**
* Analyser et concerter conjointement l’adéquation entre l’offre de formation existante et les besoins de la branche de la formation professionnelle.
* Expérimenter de nouvelles formations tenant compte de l’évolution des métiers de la branche et des nouvelles méthodes d’apprentissage.
* **Axe 3 « Accompagnement des entreprises de formation »**
* Accompagner les structures de formation normande face aux enjeux de transformation du secteur et aux besoins de compétences associés
* Soutenir les projets stratégiques de transformation et d’innovation des entreprises de formation (évolution stratégique, organisation de la structure et des emplois, transformation pédagogique, etc.).
* **Axe 4 « Favoriser l’inclusion des personnes et situation de handicap »**
* Fédérer l’ensemble des acteurs agissant sur le champ du handicap et de la formation professionnelle.
* Accompagner et sécuriser le parcours d’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : orientation, formation et maintien dans l’emploi.
* Faire évoluer les représentations sur le handicap.
* Mobiliser les compétences des partenaires spécialisés pour venir en appui sur de l’accompagnement des entreprises.
* **Axe 5 « Contribuer à la stratégie régionale de l’orientation »**
* Mieux faire connaitre les métiers de la branche et les formations qui s’y rattachent pour augmenter l’attractivité de ce secteur et répondre à ses besoins en compétences.
* **Axe 6 « Observation et analyse des besoins en compétences de l’ensemble des secteurs économiques »**
* Analyser et repérer les besoins en compétences des entreprises afin de nourrir la réflexion sur l’offre de formation en s’appuyant notamment sur les travaux de l’observatoire du Carif-Oref de Normandie, le DATA emploi régional et le baromètre emploi/compétences, les données de pôle emploi, les observatoires des OPCO…

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 06 13 99 87 28 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr